

FICHE TECHNIQUE DU PRODUIT - SPÉCIFICATION - AVENO NV

Aveno NV - Nieuwelandenweg 32 /1 - 2030 Antwerpen - Belgium
 TEL: +32 3 544 18 17 - aveno@aveno.be
 VAT: BE 0864 281 282

aveno
 LIPID SOLUTIONS

Date d'impression 17/01/2025
 Date de la version : 22/05/2023

Informations générales sur les produits

FR

272-2

Numéro et nom de l'article	VP051 Frit Frying Oil Delizio 15L
Ingrédients	Huiles raffinée (Soja OGM, Colza, Palme, Tournesol), Arôme, Agent antimousseant (E900)
Origine	EU, Canada, South-America, USA, Indonesia, Malaysia
Intrastat / Code douanier	15179091
Durée de conservation	78 semaines
Conditions de stockage (y compris le transport)	frais, sec et sombre. Éviter les variations de température

Applications et caractéristiques

Applications	huile de friture professionnelle
Aspect visuel	clair
Goût/odeur	neutre

Caractéristiques physiques et chimiques EX Works

Acides gras libres	Max.	0,50	%
Humidité et volatiles	Max.	0,10	%
Indice de peroxyde (au remplissage)	Max.	2,00	meq/kg
Teneur en matières grasses solides par RMN			
	Min	Max	
15 °C	-	1	
20 °C	-	0	
30 °C	-	0	

Esters glycidiques

max. 1000µg/kg (règlement (UE) 2023/915 de la Commission)

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

Benzo(a)pyrène (BaP) max 2µg/kg

Somme des PAK max 10,0 µg/kg

Conformément au règlement de la Commission UE 2023/915

Résidus de pesticides

Conformément au RÈGLEMENT (CE) No 396/2005 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 février 2005

concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil

Dioxines

Niveau maximal (PCDD+PCDF) OMS-PCDD/F-TEQ = 0,75 pg/g conformément au règlement CE 2023/915

Niveau maximal (PCB (OMS-PCDD/F-PCB-TEQ) = 1,25 pg/g conformément au règlement CE 2023/915

Métaux lourds

Cd <0,10mg/kg ; Pb <0,10mg/kg

Conformément au règlement de la Commission UE 2023/915

Informations nutritionnelles

Valeurs nutritives par 100g

Energie	3700 kJ 900 kcal
Graisses	100,00 g
dont acides gras saturés	17,00 g
dont acides gras mono-insaturés	41,00 g
dont acides gras polyinsaturés	42,00 g
Glucides	0 g
dont sucres	0 g
Protéines	0 g
Sel	0,00 g

Déclarations

Convient pour

Source potentielle d'OGM :	yes
Identity preserved:	not applicable
L'étiquetage des OGM est obligatoire (UE 1830/2003) :	yes
GMO status evidence: By Suppliers Declaration	
Conformément au règlement (CE) n° 1829/2003 et 1830/2003	

Végétaliens	yes
Végétariens	yes
Coeliaques (<20 ppm)	yes

RSPO: no
Source animale : no

Emballage

Emballage (unité commerciale)	Jerrycan de 15L dans une boîte en carton
Palettisation	60 unité commerciale
# par couche	15 unité commerciale
# couches	4 unité commerciale

Conformité au règlement
- Règlement (CE) no 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE.
- RÈGLEMENT (UE) No 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Arrêté royal du 11 mai 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Arrêté royal du 12 juin 2017 modifiant l'arrêté royal du 11 mai 1992 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- RÈGLEMENT (UE) 2023/1442 DE LA COMMISSION du 11 juillet 2023 modifiant l'annexe I du règlement (UE) no 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, en ce qui concerne les modifications des autorisations de substances et l'ajout de nouvelles substances

Informations sur les allergènes (liste LEDA)

Ingrédients	Dans les matières première	Sur la ligne de production	En usine
Céréales contenant du gluten	-	-	n
Blé	-	-	n
Seigle	-	-	n
Orge	-	-	n
Avoine	-	-	n
Épeautre	-	-	n
Blé du Khorasan	-	-	n
Crustacés	-	-	n
Œufs	-	-	n
Poisson	-	-	n
Arachides (huile d'arachide raffinée)	-	y	-
Soja	-	-	n
Lait (y compris le lactose)	-	-	n
Noix (d'arbre)	-	-	n
Amande	-	-	n
Noisette	-	-	n
Noyer	-	-	n
Noix de cajou	-	-	n
Noix de pécan	-	-	n
Noix du Brésil	-	-	n
Pistache	-	-	n
Noix de macadamia	-	-	n
Céleri	-	-	n
Moutarde	-	-	n
Graines de sésame	-	-	n
Dioxyde de soufre et sulfites (E220 - E228)	-	-	n
Lupin	-	-	n
Mollusques	-	-	n